



Création d'une entreprise lorsqu'on est militaire.

Par **GaylordP**, le **02/04/2010** à **16:58**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement militaire. Malheureusement, il s'agit de la seule profession, excepté les artistes disposant d'un régime spécifique, qui ne peut créer d'entreprise, quel que soit le statut.

J'ai pour objectif de créer une entreprise innovante en informatique/internet, type "Start up". Ce projet, déjà bien avancé, est testé à titre gratuit depuis plusieurs mois par des entreprises et elles en sont satisfaites. C'est pourquoi j'ai vraiment bon espoir pour faire fonctionner ce projet en tant que réelle entreprise ; d'autant plus que tous les pôles n'ont pas encore été déployés (faute de moyens).

Le soucis, comme brièvement exprimé ci-dessus, est que je suis militaire et dans l'impossibilité d'avoir un statut juridique. Je ne souhaite pas non plus précipiter mon départ, sait-on jamais. Je veux être certain que mon projet soit viable - je n'en doute pas un seul instant, mais vaut mieux prévenir que guérir -.

Connaissez-vous une solution ?

J'ai bien pensé à créer l'entreprise au nom de mon père, sous le régime d'auto-entrepreneur, et d'attendre qu'il parvienne au plafond maximal. Pour ensuite quitter mon emploi et reprendre l'entreprise sous le régime S.A.R.L. ou S.A. pour pouvoir embaucher et se développer à l'international. Ca me semble un compromis intéressant, mais c'est pas l'idéal non plus ... J'ai également lu sur internet la possibilité de créer une entreprise aux états-unis en restant en france, notamment via. le statut "CORPORTATION" qui semble nécessiter que peu d'exigence. Mais il n'y a vraiment pas beaucoup d'informations en français à sujet.

Avez vous des avis ? Des pistes ?
Merci beaucoup d'avance,
Gaylord.P